DCM_2024_06_15

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f0-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f0-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2024

15

ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les dispositions suivantes concernent les ressources humaines de la Ville et plus particulièrement la mise en adéquation des ressources humaines avec les besoins (notamment ponctuels) de la collectivité pour porter ses actions.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le recours aux agents contractuels est strictement encadré par le Code Général de la Fonction Publique (CGFP). En effet, l'article L. 311-1 du CGFP précise que les emplois civils permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, les collectivités peuvent recruter, par dérogation, des agents contractuels sur la base des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23, L. 332-24, L. 343-1, L 333-1, L.333-12 et L. 352-4 du CGFP.

Afin d'optimiser le recrutement, il convient de formaliser et d'autoriser l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public en lieu et place d'un agent titulaire.

Motif du recours à un contractuel	DGA	Pôle/Direction	Nature des fonctions	Catégorie Hiérarchique
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Habitat et Urbanisme	Chef de projets Habitat – NPRU	A
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Architecture et Patrimoine	Chef de Projets Travaux Neufs	A

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f0-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Exploitation Urbaine et Circulation	Chef de projet Réseaux	A
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Exploitation Urbaine et Circulation	Contrôleur de travaux	B
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Solidarité	Chargé de Mission Ville amie des ainés Ville en Autonomie	A
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Culture	Chef d'établissement du Palais du Roure et des bains Pommer	A
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Culture	Directeur Administratif et Financier	A
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Aménagement Urbain Résilient	Conducteur de Projet – Surveillant de Travaux	C+/B
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Ville éducative	Responsable Vie de l'école	B
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Ville éducative	Responsable Vie de l'école	B
L.332-8 2°3	Pilotage des ressources et la Performance	Finances	Directeur Contrôle de Gestion	A
L.332-8 2°3	DG	Ville Durable et Sobre	Chargé de mission Appui stratégique et transversal	A

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f0-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

Pour les agents catégories C:

Motif du recours à un contractuel	Grade/Nature des fonctions	Catégorie hiérarchique	Nombre de postes ouverts
L332-14	Adjoint administratif	C	35
L332-14	Adjoint d'animation	C	30
L332-14	Adjoint du patrimoine	C	20
L332-14	Adjoint technique	C	75
L332-23 1°	L'ensemble des filières	C	50

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1,L.332-8-2°,L.332-24,L.332-14,L.332-23-2°,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction publique Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels,
Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 14 novembre 2021,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f0-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. David FOURNIER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DÉCEMBRE 2024
ACTE PUBLIE LE 24/12/2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f0-DE
Date de télétransmission : 23-12-2024
Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024